

Immi/x/gr/ation

(Pas de) passeports pour Kosovars ou l'absence de volonté politique

Les ressortissants du Kosovo, légalement établis au Grand Duché, sont dans l'impossibilité d'obtenir un passeport. Les autorités yougoslaves encaissent certes quelques centaines d'euros, mais ne font rien. L'administration de l'ONU (UNMIK) n'établit de documents de voyage que pour ceux qui résident au Kosovo.

Voilà donc nos Kosovars dans l'impasse. Ils sont quelques centaines au Luxembourg.

Cette situation d'impasse n'est pas simplement connue des autorités luxembourgeoises, elles y ont été rendues attentives par les concernés ensemble avec l'ASTI. À deux reprises Madame la Ministre des Affaires Etrangères a fait recevoir une délégation par un de ses proches

collaborateurs, c'était en janvier et en septembre 2002.

Des actions publiques ont attiré l'attention sur cette situation, comme la manifestation symbolique du 13 juillet 2002 sur la Place Clairefontaine. Par lettre, les présidents de l'OGBL et du LCGB sont intervenus auprès du gouvernement à ce propos.

Quelle solution peut-on envisager? Les autorités luxembourgeoises pourraient, par exemple, établir des passeports pour étrangers. Il ne s'agit nullement d'une construction théorique : non seulement la législation luxembourgeoise prévoit ce cas de figure, mais encore de pareils passeports existent et sont communiqués aux pays du monde entier pour que chacun puisse identifier ce type de passeport comme un document officiel établi par le Grand-Duché.

Tout semble s'arranger! En effet, tout est prêt, sauf le règlement grand-ducal devant préciser à qui peut être attribué pareil passeport.

On nous a dit que les Ministères de la Justice et des Affaires Etrangères discutent de ces clauses. Pendant qu'ils discutent, les concernées ne peuvent pas voyager: ni aller voir leurs parents ou amis au Kosovo, ni faire des vacances à l'étranger, ni des achats à Trèves ou à Arlon: pour chacun de ces déplacements, il faut en effet en tant que ressortissant d'un pays tiers un passeport valable.

Le député Marc Zanussi ayant soulevé la préoccupation des Kosovars par une question parlementaire se voit répondre en date du 8 mai 2003 que le Ministère des Affaires Etrangères a eu écho des lenteurs yougoslaves et du coût élevé. Comme si cette information n'avait pas franchi les murs de St-Maximin depuis janvier 2002 (voir supra)!

Mais espoir quand même, puisque Madame la ministre des Affaires étrangères annonce que les livrets de titres de voyage sont disponibles depuis peu et que toute demande saura être satisfaite endéans plusieurs semaines.

Affaire à suivre....

Serge Kollwelter